



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale
de comté de Matane tenue le 19 janvier 2011 à 20 h en la salle de conférence
de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre
Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Réal Isabel, maire suppléant des Méchins
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absence :

- M. Dominique Côté, maire suppléant de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Josée Roy, secrétaire administrative, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre :
 - Madame Valéry Landry-Cayouette, agente de promotion touristique du CLD de la MRC de Matane – présentation du rapport d'activités final du Bureau d'accueil touristique de la région de Matane pour la saison estivale 2010;
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire Conseil tenue le 24 novembre 2010;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée tenue le 8 décembre 2010;
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire Conseil pour le TNO Rivière-Bonjour tenue le 24 novembre 2010;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue 13 janvier 2011;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Pacte rural :
 - 5.2.1 Mandat aux élus membres du comité d'analyse :
 - Révision du Plan de travail 2007-2014 pour l'exercice 2010-2011;
 - Orientation et évaluation – poste 3^e agent de développement rural;
 - 5.3 7^e Assemblée annuelle du CLD de la MRC de Matane – Mardi, le 15 mars 2011 à 17 h;
 - 5.4 Prix du Patrimoine 2012 – mandat au CLD – organisation du Gala;
 - 5.5 Formation « Rôles et responsabilités des éluEs, module I » – 19 février 2011;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

- 6- Administration générale et développement économique :
- 6.1 Affectation du surplus du TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.2 Adoption du budget révisé de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2011 – Partie I et présentation au MAMROT;
 - 6.3 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.3.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.3.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.3.3 Service d'urbanisme / réglementation;
 - 6.3.4 Service incendie de la MRC de Matane;
 - 6.3.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.3.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.3.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.4 Autorisation des dépenses incompressibles pour l'exercice budgétaire 2011 :
 - 6.4.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.4.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.4.3 Service d'urbanisme / réglementation;
 - 6.4.4 Service incendie de la MRC de Matane;
 - 6.4.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.4.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.4.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.5 Annulation des intérêts sur comptes à recevoir à la fin de l'exercice financier 2010 :
 - 6.5.1 MRC de Matane;
 - 6.5.2 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.6 Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté;
 - 6.7 Diversification et développement :
 - 6.7.1 Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Confirmation de la contribution financière de 30764.60\$ réservée à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour le projet d'achat d'équipements de communication;
 - 6.7.2 Autorisation signature – Protocole d'entente entre le MAMROT et la MRC relatif à l'attribution de l'aide financière pour le projet d'achat d'équipements de communication;
 - 6.8 Autorisation paiement facture Société Mutuelle de Prévention inc. – Gestion de la prévention et des dossiers CSST – période de janvier à juin 2011 au montant de 2 005,29 \$;
 - 6.9 Autorisation paiement facture du CLD de la MRC de Matane – Budget alloué à l'animation, la mobilisation, l'information, la promotion et le réseau des bénévoles incluant copies de documents et frais postaux;
 - 6.10 Autorisation paiement honoraires professionnels à M^e Jean-Jacques Ouellet – Re : Période se terminant le 21 décembre 2010;
 - 6.11 Mandat de représentation – Requête en interprétation du statut de salariés selon l'article 39 du Code du travail;
 - 6.12 Édifice de La Matanie :
 - 6.12.1 Autorisation de signature d'un bail de location;
 - 6.12.2 Acceptation des frais de démolition d'une suite locative au montant de 8 313 \$ plus taxes;
 - 6.12.3 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;
 - 6.12.4 Disposition des casiers de vestiaire;
 - 6.13 Édifice de la MRC (145, rue Soucy) – Démarches pour mise en vente;
 - 6.14 Mandat au comité administratif – poste contractuel de conseiller en aménagement et urbanisme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.15 Deschênes & Doiron avocats – augmentation des honoraires professionnels pour représenter la MRC de Matane suite aux constats d’infraction émis par la Sûreté du Québec;
- 6.16 Fin de probation et embauche de madame Sylvianne Gagné, poste composé « Répartition transport adapté et collectif / Agent de bureau »;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Rapport mensuel;
 - 7.2 Création d’une réserve à partir du surplus de la quote-part 2010 pour le remboursement du règlement 235-2009 (numérisation des matrices graphiques);
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Rapport de gestion du service de l’aménagement et de l’urbanisme – statistiques janvier à décembre 2010;
 - 8.2 Réception du premier projet de règlement VM-89-87 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier le coefficient d’emprise au sol dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 180;
 - 8.3 Réception du premier projet de règlement VM-89-88 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d’ajouter un usage dans la zone à dominance loisir portant le numéro 250;
 - 8.4 Réception du premier projet de règlement VM-89-89 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d’ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 206;
 - 8.5 Réception du projet de règlement VM-89-90 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les normes spéciales dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 254;
 - 8.6 Réception du projet de règlement VM-89-91 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d’assurer la concordance avec le règlement numéro 198-7-2010 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.7 Certificat de conformité – Règlement VM-88-14 modifiant le plan d’urbanisme de la ville de Matane afin de modifier l’aire de certaines affectations du sol;
 - 8.8 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – Re : Entrée en vigueur du règlement numéro 198-8-2010 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.9 Projet de la municipalité de Saint-Ulric – « Protection de l’eau de surface du bassin versant de la rivière Blanche »;
 - 8.10 Avis de motion – Modification du schéma d’aménagement et de développement;
 - 8.11 Avis de motion avec dispense de lecture – Règlement de contrôle intérimaire numéro XXX-2011 relatif à la construction résidentielle en milieu agricole déstructuré afin de permettre au volet 1 de la décision numéro 363649 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de prendre effet;
 - 8.12 Société d’habitation du Québec (SHQ) :
 - 8.12.1 Nombre d’inscriptions RénoVillage 2010-2011;
 - 8.12.2 Statistiques 2009-2010 – programmes RénoVillage, Adaptation de domicile, Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) et Réparation d’urgence;
 - 8.13 Mise à jour de la liste des personnes responsables de la gestion des cours d’eau – municipalité de Saint-Ulric;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Rapport mensuel;
 - 9.2 Entériner paiement – Transport des bois sur TPI;
 - 9.3 Autorisation paiement honoraires professionnels Bruno Chabot, ingénieur forestier conseil – Rencontre et suivis des activités (du 26 octobre au 24 décembre 2010);
 - 9.4 Autorisation paiement factures – achat de ponceaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 9.5 Suivi de dossier – Stratégie d’aménagement durable des forêts (SADF) et règlement sur l’aménagement durable des forêts (RADF);
- 9.6 Entériner dépôt d’un projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources forestières volet II;
- 9.7 TPI – Versement aux municipalités participantes – Résultats saison 2009;
- 9.8 Recommandations de paiements :
 - 9.8.1 SER des Monts – récolte manuelle et débardage des bois sur TPI : 2 983,93 \$
 - 9.8.2 Machinerie Théberge – récolte mécanisée sur TPI : 36 988,66 \$
 - 9.8.3 Transport Jean-Claude Charette inc. – transport des bois sur TPI : 11 554,34 \$;
- 10- Matières résiduelles – Demande au Fonds Écomunicipalités IGA;
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Schéma de couverture de risques incendie :
 - 11.1.1 Autorisation signature protocole d’entente avec le Ministre de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la Sécurité incendie;
 - 11.1.2 Ouverture d’un poste de chargé de projet schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Rapport mensuel;
 - 11.2.2 Télécommunications – Modification par résolution du règlement numéro 246-2010 pour l’amélioration du système de communication du SRSI;
 - 11.2.3 Embauche de pompiers volontaires, caserne de St-René-de-Matane :
 - 11.2.3.1 M. Mathieu Levasseur Parent;
 - 11.2.3.2 M. Donald Parent;
 - 11.2.4 Fermeture de dossiers de pompiers ne s’étant pas qualifiés Pompier I dans les délais autorisés;
 - 11.2.5 Demande de financement à courts termes pour le règlement d’emprunt numéro 246-2010 décrétant un emprunt de 125 500 \$ pour l’amélioration du système de communication du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Ajournement de la séance.

Madame Valéry Landry-Cayouette, agente de promotion touristique du CLD de la MRC de Matane – présentation du rapport d’activités final du Bureau d’accueil touristique de la région de Matane pour la saison estivale 2010.

RÉSOLUTION 5-01-11

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l’unanimité :

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté en laissant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 6-01-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 24 NOVEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 novembre 2010 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 7-01-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU
CONSEIL TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du Conseil tenue le 8 décembre 2010 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil tenue le 8 décembre 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 8-01-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL POUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR
TENUE LE 24 NOVEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil pour le TNO Rivière-Bonjour tenue le 24 novembre 2010 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil pour le TNO Rivière-Bonjour tenue le 24 novembre 2010 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 9-01-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU COMITE ADMINISTRATIF TENUE LE
13 JANVIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 janvier 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 janvier 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 10-01-11

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 13 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 janvier 2011 et les décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 11-01-11

PACTE RURAL – MANDAT AUX ÉLUS MEMBRES DU COMITÉ D'ANALYSE – RE : RÉVISION DU PLAN DE TRAVAIL 2007-2014 POUR L'EXERCICE 2010-2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser le Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 pour l'exercice 2011-2012 en collaboration avec les directrices de la MRC et du CLD et les agents ruraux du CLD de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 170-03-10 qui prévoyait l'embauche d'un troisième agent rural pour une durée d'un an est sujet à réévaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE mandater les élus membres du comité d'analyse afin de réviser le Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 pour l'exercice 2010-2011;

D'inviter tous les maires à participer à cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 12-01-11

MANDAT AU CLD DE LA MRC DE MATANE POUR L'ORGANISATION DU GALA RÉGIONAL DES PRIX DU PATRIMOINE 2012 DU CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane soutient la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'implique depuis 1999 dans l'organisation des Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent qui se tient à tous les deux ans, afin de souligner les meilleures interventions patrimoniales réalisées sur son territoire et dans tout le Bas-Saint-Laurent;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du gala est confiée en alternance aux huit MRC Bas-Saint-Laurent et que la MRC de Matane sera l'hôtesse du gala en 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mandater le CLD de la MRC de Matane pour l'organisation du Gala régional des Prix du patrimoine 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 13-01-11

AFFECTATION DU SURPLUS DU TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie s'est échelonnée sur plusieurs années et a requis l'allocation de ressources importantes financées principalement par les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire le suivi du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et à cet effet de prévoir une contribution du TNO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil affecte, du surplus cumulé du TNO Rivière-Bonjour, un montant de 13 333 \$ à titre de contribution au budget 2011 de la MRC de Matane pour la mise en œuvre du suivi de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 14-01-11

BUDGET RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 EN RAPPORT AUX COMPÉTENCES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MATANE (PARTIE I)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption d'un budget révisé pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé pour l'exercice financier 2011 en ce qui a trait aux compétences communes à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, comportent des dépenses globales de l'ordre de trois millions deux cent soixante-neuf mille trois cent deux dollars (3 269 302 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 127 863 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des régions dans le cadre de l'application des responsabilités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 96 474 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte fiscal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 4 000 \$ le montant de la subvention de démarrage accordée dans le cadre de la gestion des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 137 505 \$ le montant des subventions accordées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la gestion des terres publiques intra-municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 428 890 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 27 061 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural pour l'embauche d'un agent rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 650 800 \$ le montant de la subvention accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente signée pour le développement économique (CLD de la MRC de Matane);

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 310 000 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre d'un plan de diversification et développement économique des régions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 40 000 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère de la sécurité publique pour la mise en œuvre d'activités régionales incluses au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 25 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour le plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 10 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 32 278 \$ réservé de l'exercice 2010 en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour l'administration générale;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 11 310 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour les programmes domiciliaires;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un revenu reporté de 136 145 \$ en réduction de la dépense prévue au budget 2011 pour le plan de diversification et de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 1 200 \$ les revenus générés pour la gestion de la Sûreté du Québec, au niveau des amendes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 106 612 \$ les revenus générés pour la location de loyers commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 30 000 \$ la contribution du Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matane pour le réaménagement des locaux de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 13 333 \$ la contribution des Territoires non organisés de la MRC de Matane pour la mise en œuvre du schéma de couvertures de risques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 30 000 \$ les honoraires générés dans le cadre des programmes domiciliaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 251 276 \$ les revenus générés dans le cadre de la gestion des terres publiques intra-municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 35 175 \$ les revenus générés dans le cadre de la gestion des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane estime à 12 154 \$ le montant des intérêts à recevoir du gouvernement du Québec en paiement du service de la dette du règlement numéro 224-2004 (Villes et villages branchés);

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités d'évaluation résidentielle et commerciale en date du dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2011, incluant les dossiers en annexe au rôle, aux fins du règlement numéro 227-2005 est de 13 991 alors que la population totale de la MRC est estimée à 22 158 selon le décret 1334-2009 du 21 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 414 506 \$ pour l'administration générale incluant l'aménagement du territoire est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement numéro 227-2005 de la MRC, soit sur la base du nombre de fiches d'évaluation par municipalité (50 %) et l'autre 50 % sur la base de la population;
- c) Une somme de 19 675 \$ pour la gestion des cours d'eau est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane calculée à 25 % sur la base de la richesse foncière uniformisée, 25 % sur la superficie en km² et 50 % à parts égales;
- d) Une somme de 21 346 \$ pour l'Inforoute à large bande est chargée aux municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la richesse foncière uniformisée, pour toutes les municipalités du territoire de la MRC, incluant la ville de Matane pour les secteurs de Petit-Matane, Saint-Jérôme-de-Matane et Saint-Luc et une somme de 2 338 \$ pour internet partagé est chargée à parts égales aux municipalités de la MRC de Matane à l'exception de la ville de Matane;
- e) Une somme de 183 941 \$ pour le CLD est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement numéro 227-2005 de la MRC, à savoir pour 50 % selon l'évaluation foncière imposable uniformisée et l'autre 50 % selon la population de chaque municipalité;
- f) Une somme de 90 350 \$ pour les dépenses d'exploitation et le service de la dette reliés de l'Édifice de La Matanie est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement numéro 227-2005 de la MRC, soit sur la base du nombre de fiches d'évaluation par municipalité (50 %) et l'autre 50 % sur la base de la population;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- g) Une somme de 20 070 \$ pour la gestion des matières résiduelles est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la population;
- h) La partie 1 relative au fonctionnement de la MRC et qui concerne l'ensemble des municipalités, à savoir :

DÉPENSES PARTIE 1

♦ Législation	101 393 \$
♦ Gestion financière	287 876 \$
♦ Gestion du personnel	5 785 \$
♦ Autres	126 752 \$
♦ Suivi des dossiers aménagement	150 515 \$
♦ Schéma sécurité incendie	53 333 \$
♦ Matières résiduelles	45 070 \$
♦ Gestion des TPI	388 781 \$
♦ Gestion des terres publiques	39 175 \$
♦ Plan de diversification et de développement	446 145 \$
♦ Pacte rural	428 890 \$
♦ Pacte rural (agent rural)	27 061 \$
♦ Développement économique CLD	183 941 \$
♦ Développement économique	650 800 \$
♦ Inforoute/Internet partagé	23 684 \$
♦ Gestion des cours d'eau	29 675 \$
♦ Gestion de l'Édifice de La Matanie	226 962 \$
♦ Programmes domiciliaires	41 310 \$
♦ Frais de financement règlement 224-2004	12 154 \$

TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 1 3 269 302 \$

REVENUS PARTIE 1

♦ Subvention au fonctionnement de la MRC	127 863 \$
♦ Subvention pacte fiscal	96 474 \$
♦ Subvention de démarrage gestion terres publiques	4 000 \$
♦ Subvention à la gestion des TPI	137 505 \$
♦ Subvention Pacte rural	428 890 \$
♦ Subvention Pacte rural (agent rural)	27 061 \$
♦ Subvention développement économique	650 800 \$
♦ Subvention plan diversification et développement	310 000 \$
♦ Subvention schéma sécurité incendie	40 000 \$
♦ Affectation de surplus – PGMR	25 000 \$
♦ Affectation de surplus – gestion des cours d'eau	10 000 \$
♦ Affectation de surplus – administration générale	32 278 \$
♦ Affectation de surplus – programmes domiciliaires	11 310 \$
♦ Revenu reporté – Plan div. (FSTD)	136 145 \$
♦ Gestion Sûreté du Québec	1 200 \$
♦ Revenus loyers commerciaux	106 612 \$
♦ Contribution du TNO de la MRC de Matane pour l'aménagement des locaux	30 000 \$
♦ Contribution du TNO de la MRC de Matane pour le schéma de couverture de risques	13 333 \$
♦ Honoraires programmes domiciliaires	30 000 \$
♦ Gestion des TPI	251 276 \$
♦ Revenus gestion des terres publiques	35 175 \$
♦ Subvention Villes et villages branchés (règl. 224-2004)	12 154 \$

2 517 076 \$

Quotes-parts ou répartitions aux municipalités

♦ Quote-part administration générale	414 506 \$
♦ Quote-part CLD développement économique	183 941 \$
♦ Quote-part gestion des cours d'eau	19 675 \$
♦ Quote-part Inforoute/Internet partagé	23 684 \$
♦ Quote-part gestion des matières résiduelle	20 070 \$
♦ Quote-part gestion de l'Édifice de la Matanie	90 350 \$

752 226 \$

TOTAL DES REVENUS PARTIE 1 3 269 302 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- i) Le produit de la répartition, la quote-part perçue des municipalités en vertu du règlement numéro 227-2005, les autres revenus sont appliqués en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

Quote-part administration générale (414 506 \$)

Base de calcul : règlement numéro 227-2005 (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

Éléments budgétaires reliés à la quote-part administration

♦	Législation	101 393 \$
♦	Gestion financière, du personnel et autres	162 598 \$
♦	Aménagement du territoire	<u>150 515 \$</u>

414 506 \$

	Législation						Grand total
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	
Les Méchins	1 123	8.0266	4 069.20	1 147	5.1765	2 624.28	6 693
St-Jean de Cherbourg	224	1.6010	811.67	216	0.9748	494.20	1 306
Grosses-Roches	489	3.4951	1 771.90	420	1.8955	960.94	2 733
Sainte-Félicité	881	6.2969	3 192.31	1 191	5.3750	2 724.95	5 917
Saint-Adelme	496	3.5451	1 797.26	503	2.2701	1 150.84	2 948
Saint-René de Matane	918	6.5614	3 326.38	1 045	4.7161	2 390.91	5 717
Sainte-Paule	348	2.4873	1 260.98	233	1.0515	533.09	1 794
Matane	6 749	48.2382	24 455.06	14 684	66.2695	33 596.33	58 051
Saint-Léandre	479	3.4236	1 735.66	416	1.8774	951.79	2 687
Saint-Ulric	1 391	9.9421	5 040.30	1 660	7.4917	3 798.00	8 838
Baie-des-Sables	673	4.8102	2 438.62	628	2.8342	1 436.84	3 875
TNO	220	1.5724	797.17	15	0.0677	34.32	831
Total	13 991	100 %	50 696.50	22 158	100 %	50 696.50	\$ 101 393

	Gestion financière et administrative, du personnel et autres						Grand total
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	
Les Méchins	1 123	8.0266	6 525.54	1 147	5.1765	4 208.41	10 734
St-Jean de Cherbourg	224	1.6010	1 301.62	216	0.9748	792.52	2 094
Grosses-Roches	489	3.4951	2 841.48	420	1.8955	1 541.00	4 382
Sainte-Félicité	881	6.2969	5 119.32	1 191	5.3750	4 369.85	9 489
Saint-Adelme	496	3.5451	2 882.16	503	2.2701	1 845.54	4 728
Saint-René de Matane	918	6.5614	5 334.32	1 045	4.7161	3 834.17	9 168
Sainte-Paule	348	2.4873	2 022.16	233	1.0515	854.89	2 877
Matane	6 749	48.2382	39 217.14	14 684	66.2695	53 876.46	93 094
Saint-Léandre	479	3.4236	2 783.38	416	1.8774	1 526.33	4 310
Saint-Ulric	1 391	9.9421	8 082.83	1 660	7.4917	6 090.64	14 173
Baie-des-Sables	673	4.8102	3 910.67	628	2.8342	2 304.17	6 215
TNO	220	1.5724	1 278.38	15	0.0677	55.04	1 333
Total	13 991	100 %	\$ 81 299.00	22 158	100 %	\$ 81 299.00	\$ 162 598

	Aménagement du territoire						Grand total
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	
Les Méchins	1 123	8.0266	6 040.61	1 147	5.1765	3 895.67	9 936
St-Jean de Cherbourg	224	1.6010	1 204.89	216	0.9748	733.62	1 939



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

No de résolution
ou annotation

Grosses-Roches	489	3.4951	2 630.33	420	1.8955	1 426.49	4 057
Sainte-Félicité	881	6.2969	4 738.89	1 191	5.3750	4 045.12	8 784
Saint-Adelme	496	3.5451	2 667.98	503	2.2701	1 708.39	4 376
Saint-René de Matane	918	6.5614	4 937.92	1 045	4.7161	3 549.24	8 487
Sainte-Paule	348	2.4873	1 871.89	233	1.0515	791.36	2 663
Matane	6 749	48.2382	36 302.83	14 684	66.2695	49 872.78	86 176
Saint-Léandre	479	3.4236	2 576.54	416	1.8774	1 412.90	3 989
Saint-Ulric	1 391	9.9421	7 482.18	1 660	7.4917	5 638.03	13 120
Baie-des-Sables	673	4.8102	3 620.06	628	2.8342	2 132.94	5 753
TNO	220	1.5724	1 183.38	15	0.0677	50.95	1 234
Total	13 991	100	\$ 75 258	22 158	100	\$ 75 258	\$ 150 515

Quote-part développement économique CLD (183 941 \$)

Base de calcul : règlement numéro 227-2005 (50 % évaluation foncière imposable uniformisée, 50 % population)

	Quote -part pour le CLD						
	Valeur imposable u	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	Total
Les Méchins	57 926 286	4.6582	4 284.18	1 147	5.1765	4 760.82	9 045
St-Jean de Cherbouurg	6 179 485	0.4969	457.03	216	0.9748	896.54	1 354
Grosses-Roches	17 776 298	1.4295	1 314.72	420	1.8955	1 743.28	3 058
Sainte-Félicité	53 156 793	4.2747	3 931.43	1 191	5.3750	4 943.45	8 875
Saint-Adelme	22 459 315	1.8061	1 661.07	503	2.2701	2 087.79	3 749
Saint-René de Matane	43 336 800	3.4850	3 205.15	1 045	4.7161	4 337.45	7 543
Sainte-Paule	23 904 247	1.9223	1 767.94	233	1.0515	967.11	2 735
Matane	868 464 300	69.8385	64 230.86	14 684	66.2695	60 948.41	125 179
Saint-Léandre	19 856 748	1.5968	1 468.59	416	1.8774	1 726.68	3 195
Saint-Ulric	87 377 269	7.0265	6 462.35	1 660	7.4917	6 890.11	13 352
Baie-des-Sables	36 093 720	2.9025	2 669.46	628	2.8342	2 606.62	5 276
TNO	7 000 200	0.5629	517.73	15	0.0677	62.26	580
Total	1 243 531 461	100 %	\$ 91 970.50	22 158	100 %	\$ 91 970.50	\$ 183 941

Répartition pour la gestion des cours d'eau (19 675 \$)

Base de calcul : (25 % richesse foncière uniformisée, 25 % la superficie (km²) et 50 % à parts égales)

	Gestion des cours d'eau							
	Richesse foncière u	%	Valeur 25%	Superficie Km ²	%	Valeur 25%	Valeur 50% à parts égales	Total
Les Méchins	59 042 496	4.3903	215.95	452.00	13.3867	658.46	819.79	1 694
St-Jean de Cherbouurg	6 361 803	0.4730	23.27	113.23	3.3535	164.95	819.79	1 008
Grosses-Roches	18 461 141	1.3727	67.52	63.99	1.8952	93.22	819.79	981
Sainte-Félicité	54 371 906	4.0430	198.86	89.76	2.6584	130.76	819.79	1 149
Saint-Adelme	22 915 724	1.7040	83.81	100.20	2.9676	145.97	819.79	1 050
Saint-René de Matane	45 155 175	3.3576	165.15	249.14	7.3787	362.94	819.79	1 348
Sainte-Paule	24 406 620	1.8148	89.27	87.78	2.5997	127.87	819.79	1 037
Matane	961 552 080	71.4989	3 516.85	219.93	6.5136	320.39	819.79	4 657
Saint-Léandre	20 326 684	1.5114	74.34	102.62	3.0393	149.49	819.79	1 044
Saint-Ulric	88 516 933	6.5819	323.75	118.68	3.5149	172.89	819.79	1 316
Baie-des-Sables	36 708 873	2.7296	134.26	64.54	1.9115	94.02	819.79	1 048
TNO	7 029 500	0.5227	25.71	1 714.62	50.7811	2 497.80	819.79	3 343
Total	1 344 848 935	100 %	\$ 4 918.75	3 376.49	100 %	\$ 4 918.75	\$ 9 837.50	\$ 19 675



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Quote-part pour l'Inforoute à large bande (21 346 \$)

Base de calcul : 100 % sur la base de la richesse foncière uniformisée

	Richesse foncière u	%	Frais entretien du réseau
Les Méchins	59 042 496	10.1387	2 164
St-Jean de Cherbourg	6 361 803	1.0924	233
Grosses-Roches	18 461 141	3.1701	677
Sainte-Félicité	54 371 906	9.3367	1 993
Saint-Adelme	22 915 724	3.9350	840
Saint-René de Matane	45 155 175	7.7540	1 655
Sainte-Paule	24 406 620	4.1911	895
Matane	199 052 307	34.1809	7 296
Saint-Léandre	20 326 684	3.4905	745
Saint-Ulric	88 516 933	15.2000	3 245
Baie-des-Sables	36 708 873	6.3036	1 346
TNO	7 029 500	1.2071	258
Total	582 349 162	100 %	\$ 21 346

Quote-part pour l'Internet partagé (2 338 \$)

Base de calcul : 100 % à parts égales

	Frais annuel internet et courriels	%
Les Méchins	213	9.0909
St-Jean de Cherbourg	213	9.0909
Grosses-Roches	213	9.0909
Sainte-Félicité	213	9.0909
Saint-Adelme	213	9.0909
Saint-René de Matane	213	9.0909
Sainte-Paule	213	9.0909
Matane	-	0.0000
Saint-Léandre	213	9.0909
Saint-Ulric	213	9.0909
Baie-des-Sables	213	9.0909
TNO	213	9.0909
Total	2 338	100

Quote-part Plan Gestion des matières résiduelles (20 070 \$)

Base de calcul : 100 % sur la population

	Population	%	Total
Les Méchins	1 147	5.1800	1 040
St-Jean de Cherbourg	216	0.9755	196
Grosses-Roches	420	1.8968	381
Sainte-Félicité	1 191	5.3787	1 080
Saint-Adelme	503	2.2716	456
Saint-René de Matane	1 045	4.7193	947
Sainte-Paule	233	1.0523	211
Matane	14 684	66.3144	13 309
Saint-Léandre	416	1.8787	377
Saint-Ulric	1 660	7.4967	1 505
Baie-des-Sables	628	2.8361	569
TNO	-	0.0000	-
Total	22 143	100 %	\$ 20 070



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

Quote-part la gestion de l'Édifice de La Matanie (90 350 \$)

Base de calcul : règlement numéro 227-2005 (50 % fiches d'évaluation,
50 % population)

	Quote -part pour l'Édifice de la Matanie						Total
	Nombre de dossiers	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	
Les Méchins	1 123	8.0266	3 626.01	1 147	5.1765	2 338.47	5 964
St-Jean de Cherbourg	224	1.6010	723.26	216	0.9748	440.37	1 164
Grosses-Roches	489	3.4951	1 578.91	420	1.8955	856.28	2 435
Sainte-Félicité	881	6.2969	2 844.63	1 191	5.3750	2 428.17	5 273
Saint-Adelme	496	3.5451	1 601.52	503	2.2701	1 025.50	2 627
Saint-René de Matane	918	6.5614	2 964.09	1 045	4.7161	2 130.51	5 095
Sainte-Paule	348	2.4873	1 123.64	233	1.0515	475.03	1 599
Matane	6 749	48.2382	21 791.59	14 684	66.2695	29 937.26	51 729
Saint-Léandre	479	3.4236	1 546.62	416	1.8774	848.13	2 395
Saint-Ulric	1 391	9.9421	4 491.35	1 660	7.4917	3 384.35	7 876
Baie-des-Sables	673	4.8102	2 173.02	628	2.8342	1 280.35	3 453
TNO	220	1.5724	710.35	15	0.0677	30.58	741
Total	13 991	100	\$ 45 175.00	22 158	100	\$ 45 175.00	\$ 90 350

- j) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- k) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction;
- l) Les tableaux suivants font partie intégrante de la présente résolution pour fins de répartition des montants à distribuer;

Nombre d'unités d'évaluation résidentielle et commerciale des municipalités

Municipalités	Nombre d'unités
Les Méchins	1 123
Saint-Jean-de-Cherbourg	224
Grosses-Roches	489
Sainte-Félicité	881
Saint-Adelme	496
Saint-René-de-Matane	918
Sainte-Paule	348
Matane	6 749
Saint-Léandre	479
Saint-Ulric	1 391
Baie-des-Sables	673
TNO	220
TOTAL	13 991



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Population des municipalités selon le décret 1334-2009

Municipalités	Nombre d'unités
Les Méchins	1 147
Saint-Jean-de-Cherbourg	216
Grosses-Roches	420
Sainte-Félicité	1 191
Saint-Adelme	503
Saint-René-de-Matane	1 045
Sainte-Paule	233
Matane	14 684
Saint-Léandre	416
Saint-Ulric	1 660
Baie-des-Sables	628
Rivière-Bonjour (TNO)	15
TOTAL	22 158

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 15-01-11

BUDGET RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 POUR FINS DE PRÉSENTATION AU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption d'un budget révisé pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 totalisent une somme de 6 172 654 \$ ventilée comme suit :

REVENUS

Répartitions aux municipalités membres :	
– Ensemble des municipalités	828 673 \$
– Certaines municipalités	1 973 058 \$
Affectations	138 588 \$
Autres revenus de sources locales	1 039 854 \$
Transferts	<u>2 192 481 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	6 172 654 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	643 730 \$
Évaluation	525 173 \$
Sécurité publique	732 070 \$
Transport	524 421 \$
Hygiène du milieu	324 961 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 714 849 \$
Loisirs et culture	184 069 \$
Frais de financement	<u>194 981 \$</u>
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 844 254 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement de la dette à long terme	328 400 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	328 400 \$
TOTAL	6 172 654 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter les prévisions budgétaires de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2011 lesquelles totalisant une somme de 6 172 654 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 16-01-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2010 AU 18 JANVIER 2011 –
RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010-2011 au montant de 18 052,31 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 606,70 \$, les salaires payés du 5-12-2010 au 15-01-2011 au montant de 26 034,76 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 151,30 \$, représentant un grand total de 51 845,07 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 9 décembre 2010 au 18 janvier 2011 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 17-01-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2010 AU 18 JANVIER 2011 –
RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES
PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010-2011 au montant de 612,17 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 691,27 \$, les salaires payés du 5-12-2010 au 15-01-2011 au montant de 11 090,84 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 721,32 \$, représentant un grand total de 16 115,60 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 9 décembre 2010 au 18 janvier 2011 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 18-01-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2010 AU 18 JANVIER 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010-2011 au montant de 626,59 \$, les salaires payés du 5-12-2010 au 15-01-2011 au montant de 3 051,22 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 581,35 \$, représentant un grand total de 4 259,16 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 9 décembre 2010 au 18 janvier 2011 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 19-01-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2010 AU 18 JANVIER 2011 – RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010-2011 au montant de 31 154,07 \$, la liste des chèques émis au montant de 120 684,38 \$, les salaires payés du 5-12-2010 au 15-01-2011 au montant de 24 695,78 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 903,42 \$, représentant un grand total de 179 437,65 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 9 décembre 2010 au 18 janvier 2011 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 20-01-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2010 AU 18 JANVIER 2011 –
RE : MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010-2011 au montant de 71 789,89 \$, la liste des chèques émis au montant de 103 586,28 \$, les salaires payés du 5-12-2010 au 15-01-2011 au montant de 68 409,33 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12 904,14 \$, représentant un grand total de 256 689,64 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 9 décembre 2010 au 18 janvier 2011 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 21-01-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2010 AU 18 JANVIER 2011 –
RE : TPI DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2010-2011 au montant de 17 436,40 \$, la liste des chèques émis au montant de 5 772,17 \$, les salaires payés du 5-12-2010 au 15-01-2011 au montant de 10 838,18 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 688,10 \$, représentant un grand total de 35 734,85 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 9 décembre 2010 au 18 janvier 2011 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 22-01-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2010 AU 18 JANVIER 2011 –
RE : TNO DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 5-12-2010 au 15-01-2011 au montant de 1 817,31 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 398,45 \$, représentant un grand total de 2 215,76 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 9 décembre 2010 au 18 janvier 2011 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 23-01-11

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2011 POUR LA MRC DE MATANE EN
RAPPORT À LA TENUE À JOUR ET À L'ÉQUILIBRATION DES
RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS DE LA
MRC DE MATANE ET DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AINSI
QU'À LA NUMÉRISATION DES MATRICES GRAPHIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2011 :

SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MRC DE MATANE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-800-00-141 à 02-800-00-200 et 02-800-10-141 à 02-800-10-200)	304 302 \$
Frais de déplacement (02-800-00-310 et 02-800-10-310)	16 400 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, chauffage, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-800-00-429, 02-800-00-514, 02-800-00-521, 02-800-20-499, 02-800-00-331, 02-800-00-681, 02-800-00-632, 02-800-00-522, 02-800-00-321, 02-800-00-660 et 02-800-00-524)	28 759 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Fret et messagerie (02-800-00-322)	300 \$
Avis publics (02-800-00-339)	300 \$
Frais d'inscription et de cotisation (02-800-00-494 et 02-800-00-499)	1 100 \$
Honoraires professionnels (02-800-00-410)	2 000 \$
Contrat du support annuel et mise à jour des licences (02-800-00-414)	18 175 \$
Contrat de gérance (02-800-00-418 et 02-800-10-418)	100 269 \$
Frais d'enregistrement (02-800-00-497 et 02-800-10-497)	3 295 \$
Fournitures de bureau (02-800-00-670)	1 500 \$
Frais annuels matrices graphiques (02-959-73-959)	48 273 \$
SOUS-TOTAL :	524 673 \$
SERVICE DE LA DETTE :	
Remboursement capital sur billets numérisation des matrices graphiques (03-210-07-000)	54 500 \$
Intérêts sur billets numérisation des matrices graphiques (02-911-07-831)	8 161 \$
SOUS-TOTAL :	62 661 \$
GRAND TOTAL du Service d'évaluation foncière et de la numérisation des matrices graphiques de la MRC de Matane :	587 334 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 24-01-11

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2011 POUR LA MRC DE MATANE EN RAPPORT AU SERVICE DE L'URBANISME : VOLET INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2011 :

SERVICE D'INSPECTION ET D'ÉMISSION DES PERMIS DE LA MRC DE MATANE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-659-00-141 à 02-659-00-200, 02-659-01-141 à 02-659-01-200, 02-659-02-141 à 02-659-02-200 et 02-659-20-141 à 02-659-20-200)	193 786 \$
Frais de déplacement (02-659-00-310, 02-659-01-310)	11 500 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, chauffage, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment.	
(02-659-00-429, 02-659-00-514, 02-659-00-521, 02-659-20-499, 02-659-00-331, 02-659-00-681, 02-659-00-632, 02-659-00-522, 02-659-00-321, 02-659-00-660 et 02-659-00-524)	17 881 \$
Avis publics	
(02-659-00-339)	550 \$
Frais d'inscription et de cotisation	
(02-659-00-494 et 02-659-00-499)	1 925 \$
Entretien et réparation des équipements	
(02-659-00-526)	1 000 \$
Contrat du support annuel du logiciel de permis	
(02-659-00-523)	5 912 \$
Frais d'enregistrement	
(02-659-00-497)	100 \$
Fournitures de bureau, abonnement et publication et équipement de bureau	
(02-659-00-670, 02-659-00-341 et 02-659-00-690)	3 110 \$
GRAND TOTAL du Service d'inspection et d'émission des permis de la MRC de Matane :	235 764 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-01-11

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2011 POUR LA MRC DE MATANE EN RAPPORT AU SERVICE DE L'URBANISME : VOLET PLANS ET RÉGLEMENTATION D'URBANISME AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2011 :

SERVICE DES PLANS ET RÉGLEMENTS D'URBANISME DE LA MRC DE MATANE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur	
(02-610-10-141 à 02-610-10-200)	93 433 \$
Frais de déplacement	
(02-610-10-310)	2 000 \$
Avis publics	
(02-610-10-339)	500 \$
Frais d'inscription, cotisation et abonnement	
(02-610-10-499 et 02-610-10-494)	550 \$
Fournitures de bureau et entretien et réparation équipement	
(02-610-10-670 et 02-610-10-524)	2 150 \$
GRAND TOTAL du Service des plans et règlements d'urbanisme de la MRC de Matane :	98 633 \$

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 26-01-11

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2011 POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2011 :

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-225-00-141 à 02-225-00-200, 02-225-10-141 et 02-225-10-200)	329 344 \$
Frais de déplacement et de subsistance (02-225-00-310, 02-225-10-310 et 02-225-10-320)	16 000 \$
Cotisations, associations, inscriptions, publicité et information (02-225-00-494, 02-225-00-499 et 02-225-00-340)	4 370 \$
Fournitures et équipements de bureau, messagerie, frais médicaux et permis classe 4A et soutien et entretien logiciel (02-225-00-670, 02-225-00-690, 02-225-00-322, 02-225-00-691 et 02-225-00-523)	8 830 \$
Radio/communications et communications partagées (02-225-00-332 et 02-225-00-333)	39 515 \$
Avis publics (02-225-00-339)	1 500 \$
Entente de désincarcération et service incendie entraide (02-225-00-516 et 02-225-00-422)	9 000 \$
Entretien et réparation véhicules, immatriculations, essence et huile (02-225-00-527, 02-225-00-528, 02-225-00-631 et 02-225-00-525)	58 385 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, chauffage, entretien du bâtiment, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-225-00-321, 02-225-00-331, 02-225-00-514, 02-225-00-521, 02-225-00-522, 02-225-00-524, 02-225-00-632, 02-225-00-681, 02-225-01-429, 02-225-01-660 et 02-225-20-499)	3 576 \$
Assurance incendie (02-225-00-429)	27 441 \$
Honoraires professionnels, services professionnels incendie et de formation (02-225-00-413, 02-225-00-442 et 02-225-00-454)	60 284 \$
Location et chauffage de casernes (02-225-00-511 et 02-225-00-633)	47 302 \$
Entretien et réparation des équipements, location d'équipements, produits chimiques, petits outils, vêtement et accessoires, vêtements de combats et fournitures diverses (02-225-00-513, 02-225-00-526, 02-225-00-635, 02-225-00-643, 02-225-00-650, 02-225-00-660, et 02-225-01-650)	69 690 \$
SOUS-TOTAL :	675 237 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

SERVICE DE LE DETTE :	
Remboursement capital	
(03-210-02-000, 03-210-03-000, 03-210-06-000, 03-210-08-000, 03-210-09-000, 03-210-10-000, 03-210-11-000 et 03-210-12-000)	241 700 \$
Remboursement intérêt	
(02-911-02-831, 02-911-03-831, 02-911-05-831, 02-911-06-831, 02-911-08-831, 02-911-09-831, 02-911-10-831, 02-911-11-831 et 02-911-12-831)	101 478 \$
SOUS-TOTAL :	343 178 \$
GRAND TOTAL du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane :	1 018 415 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 27-01-11

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2011 EN RAPPORT AUX
COMPÉTENCES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS
DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2011 :

MRC DE MATANE	
SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR :	
Conseil des maires	
(02-110-00-141 à 02-110-00-200)	93 093 \$
Administration	
(02-130-00-141 à 02-130-00-200)	106 888 \$
Secrétariat & comptabilité	
(02-130-10-141 à 02-130-10-200)	152 480 \$
Autres (adjoint informatique)	
(02-130-20-141 à 02-130-20-200)	9 808 \$
Gestion Édifice de la Matanie	
(02-150-00-141 à 02-150-00-200)	10 180 \$
Gestion du personnel	
(02-160-00-141 à 02-160-00-200)	1 285 \$
Schéma sécurité incendie	
(02-222-00-141 à 02-222-00-200)	37 429 \$
Géomatique	
(02-222-01-141 à 02-222-01-200)	100 \$
Transport collectif	
(02-360-00-141 à 02-360-00-200)	13 220 \$
Transport adapté	
(02-370-00-141 à 02-370-00-200)	39 890 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Matière résiduelle	
(02-450-00-141 à 02-450-00-200)	34 920 \$
Gestion des cours d'eau	
(02-460-00-141 à 02-460-00-200)	14 125 \$
Géomatique	
(02-460-01-141 à 02-460-01-200)	100 \$
Aménagement du territoire	
(02-610-00-141 à 02-610-00-200)	135 165 \$
Diversification économique	
(02-621-00-141 à 02-621-00-200)	73 295 \$
Programmes domiciliaires	
(02-630-00-141 à 02-630-00-200)	38 995 \$
Gestion des terres publiques	
(02-690-00-141 à 02-690-00-200)	8 488 \$
SOUS-TOTAL :	769 461 \$
FRAIS DE DÉPLACEMENT :	
Conseil des maires	
(02-110-00-310)	5 800 \$
Administration	
(02-130-00-310)	4 000 \$
Schéma sécurité incendie	
(02-222-00-310)	1 500 \$
Transport collectif	
(02-360-00-310)	1 500 \$
Transport adapté	
(02-370-00-310)	1 500 \$
Matière résiduelle	
(02-450-00-310)	750 \$
Gestion des cours d'eau	
(02-460-00-310)	2 500 \$
Aménagement du territoire	
(02-610-00-310)	3 000 \$
Diversification économique	
(02-621-00-310)	1 500 \$
Programmes domiciliaires	
(02-630-00-310)	1 500 \$
Gestion des terres publiques	
(02-690-00-310)	2 698 \$
SOUS-TOTAL :	26 248 \$
CONTRATS :	
Assurances générales	
(02-150-00-429, 02-190-00-429, 02-222-00-429 et 02-370-00-429)	15 198 \$
Entretien & soutien technique appareils	
Informatiques	
(02-150-00-459, 02-190-00-459 et 02-190-00-523, 02-370-00-523 et 02-690-00-523)	8 820 \$
Location d'équipements : photocopieur, balance postale et oblitérateur	
(02-15000-516, 02-190-00-514, 02-222-00-514 et 02-370-00-514)	10 125 \$
Entretien ménager	
(02-150-00-521, 02-190-00-521, 02-222-00-521 et 02-370-00-521)	30 318 \$
Honoraires professionnels	
(02-130-00-413 et 02-370-00-413)	10 500 \$
Autobus et taxis	
(02-370-00-459, 02-370-01-459, 02-370-02-459 et 02-360-00-459)	312 400 \$
Vidanges des boues et fosses septiques	
(02-423-00-498)	250 216 \$
Frais annuels inforoute	
(02-959-72-959)	23 684 \$
SOUS-TOTAL :	661 261 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

ENTENTES AVEC D'AUTRES ORGANISMES :	
Ville de Matane	
Équipements régionaux (02-701-00-950, 02-701-01-950 et 02-702-30-950)	184 069 \$
Taxes municipales et scolaires (02-150-00-499, 02-190-20-499, 02-222-20-499 et 02-370-20-499)	32 981 \$
Conseil économique CLD (02-620-00-000)	183 941 \$
SOUS-TOTAL :	400 991 \$
SERVICE DE LA DETTE :	
Remboursement capital sur billets (03-210-00-000 et 03-210-13-000)	32 200 \$
Intérêts sur billets (02-911-00-831, 02-911-04-831, 02-911-13-831 et 02-911-14-831)	83 992 \$
Intérêts et frais bancaires (02-919-00-895)	1 000 \$
SOUS-TOTAL :	117 192 \$
UTILITÉS PUBLIQUES :	
Téléphones, systèmes de communication, cellulaires (02-190-00-331, 02-222-00-331, 02-222-00-332, 02-360-00-331, 02-370-00-331, 02-370-00-332 et 02-621-00-332)	11 556 \$
Électricité (02-150-00-681, 02-190-00-681, 02-222-00-681 et 02-370-00-681)	56 765 \$
Huile & chauffage (02-190-00-632, 02-222-00-632 et 02-370-00-632)	2 080 \$
SOUS-TOTAL :	70 401 \$
ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES :	
Entretien du bâtiment et déneigement (02-150-00-522, 02-190-00-522, 02-222-00-522, 02-370-00-522 et 02-150-00-523)	7 480 \$
SOUS-TOTAL :	7 480 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
Achat de timbres, fret et marchandise (02-190-00-321, 02-222-00-321, 02-370-00-321 et 02-190-00-322)	3 765 \$
Cotisations, associations, inscriptions (02-110-00-499, 02-130-00-494, 02-130-00-499, 02-190-00-494, 02-360-00-494, 02-360-00-499, 02-370-00-494, 02-370-00-499, 02-450-00-494, 02-450-00-499, 02-460-00-494, 02-460-00-499, 02-610-00-494, 02-610-00-499 et 02-621-00-499)	15 650 \$
Fournitures/équipements de bureau, fournitures pour bâtiment, entretien d'équipements, vêtements et accessoires, frais d'enregistrement (02-150-00-660, 02-190-00-660, 02-222-00-660, 02-370-00-660, 02-190-00-670, 02-222-00-670, 02-360-00-670, 02-370-00-670, 02-450-00-670, 02-460-00-670, 02-610-00-670, 02-621-00-670, 02-690-00-670, 02-190-00-524, 02-222-00-524, 02-370-00-524, 02-450-00-524, 02-460-00-524, 02-610-00-524, 02-621-00-527, 02-190-00-690, 02-222-00-690, 02-460-00-690, 02-610-00-690 02-690-00-690 et 02-690-00-497)	33 150 \$
Publicité et don, journaux et revues, relations et avis publiques, réception civique, relation de travail et objets promotionnels (02-130-00-493, 02-160-00-416, 02-190-00-339, 02-190-00-341, 02-190-00-349, 02-190-00-493, 02-190-01-459, 02-222-00-339, 02-360-00-339, 02-360-00-342, 02-370-00-339, 02-370-00-342, 02-450-00-339, 02-460-00-339, 02-610-00-339, 02-610-00-341, 02-621-00-339 et 02-630-00-339)	16 365 \$
SOUS-TOTAL :	68 930 \$
GRAND TOTAL MRC de Matane :	2 121 964 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 28-01-11

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2011 POUR LES TPI DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2011 :

TPI DE LA MRC DE MATANE	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-629-00-141 à 02-629-00-200, 02-629-02-141 à 02-629-02-200, 02-629-03-141 à 02-629-03-200, 02-629-04-141 à 02-629-04-200, 02-629-09-141 à 02-629-09-200)	47 572 \$
Frais de déplacement (02-629-00-310, 02-629-02-310 et 02-629-04-310)	3 900 \$
Cotisations, associations, inscriptions, abonnements, publicité et dons (02-629-00-494, 02-629-09-349 et 02-629-09-494)	8 100 \$
Fournitures de bureau, entretien équipement et soutien et entretien logiciel (02-629-00-526, 02-629-00-670, 02-629-09-528, 02-629-09-670 et 02-629-09-690)	2 700 \$
Téléphone satellite (02-629-09-332)	1 300 \$
Avis publics (02-629-00-339 et 02-629-09-339)	1 200 \$
Services professionnels et de planification (02-629-00-400, 02-629-00-411 et 02-629-04-400)	46 500 \$
Location d'équipement (02-629-00-516)	1 000 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, chauffage, entretien du bâtiment, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-629-09-321, 02-629-09-331, 02-629-09-429, 02-629-09-499, 02-629-09-515, 02-629-09-521, 02-629-09-522, 02-629-09-525, 02-629-09-632, 02-629-09-660 et 02-629-09-681)	3 576 \$
Transport de plants et voirie exceptionnelle (02-629-00-321, 02-629-00-495)	17 500 \$
Opérations forestières : transport de bois, récolte et débardage, mesurage, préparation de terrain et martelage (02-629-00-329, 02-629-00-452, 02-629-00-453, 02-629-00-454 et 02-629-00-459)	170 133 \$
Travaux d'aménagement (02-629-00-490)	84 950 \$
Intérêts et frais bancaire (02-629-09-895)	350 \$
GRAND TOTAL TPI de la MRC de Matane :	388 781 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 29-01-11

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2011 POUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2011 :

TNO RIVIÈRE-BONJOUR DE LA MRC DE MATANE	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur du directeur en aménagement (25 %) (02-610-00-141 à 02-610-00-200)	19 098 \$
Honoraires professionnels (02-130-00-413 et 02-610-10-410)	3 912 \$
Avis publics (02-190-00-339)	500 \$
Fournitures de bureau (02-190-00-670)	200 \$
Sécurité publiques (02-210-00-441)	6 683 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, chauffage, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment (02-190-00-321, 02-190-00-331, 02-190-00-429, 02-190-00-499, 02-190-00-514, 02-190-00-521, 02-190-00-522, 02-190-00-524, 02-190-00-660, 02-190-00-632 et 02-190-00-681)	3 576 \$
Quote-part à la MRC de Matane : législation, gestion financière, schéma incendie, service régional sécurité incendie, aménagement du territoire, plan et réglementation d'urbanisme, inforoute, conseil économique, inspection et émission des permis, cours d'eau, évaluation et numérisation des matrices graphiques (02-110-00-130, 02-130-00-140, 02-222-00-140, 02-225-00-140, 02-610-00-140, 02-610-10-140, 02-610-90-459, 02-620-00-000, 02-659-00-140, 02-690-00-140, 02-800-00-140, 02-800-00-400 et 02-800-00-414)	50 592 \$
Intérêts et frais bancaires (02-919-00-895)	200 \$
GRAND TOTAL du TNO de la MRC de Matane :	84 761 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 30-01-11

ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2010 – MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale indique aux membres du Conseil qu'il n'y avait pas d'annulation d'intérêts d'autorisée en cours d'année et qu'en fin d'exercice financier les montants en intérêts qui se cumulent en cours d'année



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

font l'objet d'une analyse avant d'être soit annulés par résolution du Conseil ou enregistrés aux résultats;

CONSIDÉRANT QUE le délai entre la réception des paiements et les dates d'échéance de la facturation génère un montant d'intérêts qui demeure inscrit au compte à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane ont tous reçu une copie du rapport préparé par la directrice aux finances calculé au 31 décembre 2010,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'annulation des intérêts à recevoir, selon le rapport présenté, calculés au 31 décembre 2010 relatifs à diverses facturations et totalisant un montant de 14 603,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 31-01-11

ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2010 – TPI DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale indique aux membres du Conseil qu'il n'y avait pas d'annulation d'intérêts d'autorisée en cours d'année et qu'en fin d'exercice financier les montants en intérêts qui se cumulent en cours d'année font l'objet d'une analyse avant d'être soit annulés par résolution du Conseil ou enregistrés aux résultats;

CONSIDÉRANT QUE le délai entre la réception des paiements et les dates d'échéance de la facturation génère un montant d'intérêts qui demeure inscrit au compte à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane ont tous reçu une copie du rapport préparé par la directrice aux finances calculé au 31 décembre 2010,

CONSIDÉRANT QUE les intérêts reliés au compte en procédure de perception ne seront pas annulés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'annulation des intérêts à recevoir, selon le rapport présenté, calculés au 31 décembre 2010 relatifs à diverses facturations et totalisant un montant de 816,73 \$ pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Confirmation de la contribution financière de 30764.60\$ réservée à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* pour le projet d'achat d'équipements de communication.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 32-01-11

AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MAMROT ET LA MRC RELATIF À L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE » DANS LE CADRE DU *FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD) VOLET V – PARTIE B*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 524-09-10 relative à une demande d'aide financière pour le projet « Amélioration du réseau de communication du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane » dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) volet V – partie B : Mise aux normes gouvernementales*;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirmant qu'une somme maximale de 30 764,60 \$ sera réservée pour le projet « Amélioration du réseau de communication du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane » à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance, au préalable, du protocole d'entente déterminant les modalités pour le versement de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, soit autorisé à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, déterminant les modalités pour le versement de l'aide financière au montant de 30 764,60 \$ pour le projet « Amélioration du réseau de communication du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane » dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 33-01-11

AUTORISATION PAIEMENT FACTURE SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. – GESTION DE LA PRÉVENTION ET DES DOSSIERS CSST – PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2011 AU MONTANT DE 2 005,29 \$

CONSIDÉRANT la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2011 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 1 760,18 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2011 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 2 005,29 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 34-01-11

AUTORISATION PAIEMENT FACTURE DU CLD DE LA MRC DE MATANE – BUDGET ALLOUÉ À L'ANIMATION, LA MOBILISATION, L'INFORMATION, LA PROMOTION ET LE RÉSEAU DES BÉNÉVOLES INCLUANT COPIES DE DOCUMENTS ET FRAIS POSTAUX

CONSIDÉRANT la facture prévue au budget du Plan de travail du Pacte rural concernant les activités d'animation, de mobilisation, de promotion, d'information et du réseau des bénévoles réalisées par le CLD de la MRC de Matane, incluant :

- activité "5 à 7 rural" à Grosses-Roches, le 18 mai 2010;
- activité "formation Qualitemps", le 21 oct. 2010 (formateur et salle);
- activité "Journée de la formation citoyenne";
- publicités à CHRM (Pacte rural) – oct. et nov. 2010;
- graphisme pour les plans de développement des municipalités;
- 200 copies Écho rural, déc. 2010;
- envois postaux Écho rural (19 à 2,75 \$) et (35 à 1,22 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, à même l'enveloppe financière du Pacte rural, le paiement de la facture du CLD de la MRC de Matane au montant de 5 955,67 \$ relativement aux dépenses inhérentes à l'animation, la mobilisation, l'information et la promotion dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 35-01-11

AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS À M^E JEAN-JACQUES OUELLET – RE : PÉRIODE SE TERMINANT LE 21 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels de M^c Jean-Jacques Ouellet concernant ses dossiers numéro 10-136, 10-225 et 10-229 pour la période se terminant le 17 décembre 2010, soit 2 084,61 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à M^c Jean-Jacques Ouellet au montant de 2 353 \$ taxes incluses pour la période se terminant le 17 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 36-01-11

MANDAT DE REPRÉSENTATION – REQUÊTE EN INTERPRÉTATION DU STATUT DE SALARIÉS SELON L'ARTICLE 39 DU CODE DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la convocation à une audience qui sera tenue le 13 avril 2011 par la Commission des relations de travail pour le cas CQ-2010-5985 – Requête en interprétation du statut de salariés selon l'article 39 du *Code du travail*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

DE mandater M^c Jean-Jacques Ouellet afin de représenter la MRC de Matane dans le dossier dont l'audience sera tenue le 13 avril 2011 par la Commission des relations de travail pour le cas CQ-2010-5985 – Requête en interprétation du statut de salariés selon l'article 39 du *Code du travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 37-01-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – ACCEPTATION DES FRAIS DE DÉMOLITION D'UNE SUITE LOCATIVE AU MONTANT DE 8 313 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 657-11-10 relative au projet de localisation du Centre financier aux entreprises Desjardins dans l'Édifice de La Matanie et à la nécessité pour la MRC, de démolir des cloisons pour fournir l'espace au locataire et lui permettre de réaliser des travaux de réaménagement à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE selon la plus basse soumission reçue par Desjardins, le montant des travaux de démolition représente 8 313 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des frais relatifs aux travaux de démolition pour le projet de localisation du Centre financier entreprises Desjardins dans l'Édifice de La Matanie au montant de 9 383,30 \$ et ce à même le budget d'opération de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 38-01-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – DISPOSITION DES CASIERS DE VESTIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne peut disposer à titre gratuit de casiers de vestiaire localisés dans l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE procéder à la mise en vente des casiers par le biais d'une annonce dans les journaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 39-01-11

ÉDIFICE DE LA MRC (145, RUE SOUCY) – DÉMARCHES POUR MISE EN VENTE

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de procéder à la mise en vente du bâtiment occupé actuellement pour les locaux de la MRC et de prévoir un délai suffisant pour permettre aux promoteurs éventuels de réaliser le montage financier du projet qui pourrait contribuer à la mise en valeur et à la revitalisation du centre-ville de Matane;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC autorise la publication d'une annonce pour la mise en vente du bâtiment dans le journal L'Avantage pour diffusion dans le territoire du Bas-Saint-Laurent, de prévoir la réception des propositions jusqu'en juin 2011 et de vérifier quels seraient les autres moyens de diffusion de l'annonce;

QUE le Conseil de la MRC ne s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des propositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 40-01-11

**MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF – POSTE CONTRACTUEL
DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un employé sur une base contractuelle pour un an pour contribuer à récupérer le retard accumulé en raison de congé maladie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des exigences du poste contractuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à procéder à l'affichage du poste contractuel,

DE mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 41-01-11

**DESCHÊNES & DOIRON AVOCATS – AUGMENTATION DES
HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR REPRÉSENTER LA MRC DE
MATANE SUITE AUX CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la société en nom collectif Deschênes & Doiron avocats, représente la MRC pour les recours suite aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, selon la proposition retenue le 9 juin 1999 par le Conseil de la MRC, soit un montant forfaitaire de 55 \$ par constat d'infraction plus les taxes et les déboursés encourus, photocopies, frais de signification de *subpoenas* et autres;

CONSIDÉRANT QUE depuis 12 ans, cette tarification n'a pas été modifiée alors que le coût de la vie et les coûts d'opération d'un bureau ont augmenté;

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition comprenant deux taux différents selon le type de dossier traité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'accepter la proposition de Deschênes & Doiron avocats, pour représenter la MRC suite aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, et ce en date du 20 janvier 2011, comprenant deux taux différents selon le type de dossier traité :

- montant de 75 \$, plus déboursés et taxes applicables, par dossier qui procède par défaut, c'est-à-dire les dossiers qui n'ont pas enregistré de plaidoyer et qui procèdent par défaut devant un juge;
- montant de 100 \$, plus déboursés et taxes applicables, par dossier contesté, c'est-à-dire les dossiers dont les infracteurs plaident non coupable et exigent la tenue d'un procès avec témoin(s) et/ou doivent témoigner;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 42-01-11

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME SYLVIANNE GAGNÉ, POSTE COMPOSÉ « RÉPARTITION TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF / AGENT DE BUREAU »

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 1^{er} février 2010 de madame Sylvianne Gagné à titre de répartitrice pour les transports adapté et collectif et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 1^{er} août 2010 et prolonger au 1^{er} décembre 2010;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 604-11-10 du Conseil de la MRC de Matane relative à la nomination de Sylvianne Gagné à un poste composé nouvellement créé « Répartition transport adapté et collectif / Agent de bureau gestion financière et administrative » en date du 10 novembre 2010 et que les dates d'ancienneté et d'embauche, l'échelon salarial et autres modalités demeurent inchangés;

CONSIDÉRANT l'évaluation effectuée et les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet de confirmer l'embauche définitive de madame Gagné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE madame Sylvianne Gagné soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de Matane et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le REER collectif, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation soit le 1^{er} décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 43-01-11

ÉVALUATION FONCIÈRE – CRÉATION D'UNE RÉSERVE À PARTIR DU SURPLUS DE LA QUOTE-PART 2010 POUR LE REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2009 (NUMÉRISATION DES MATRICES GRAPHIQUES)

CONSIDÉRANT QUE les sommes qui ont été perçues par quotes-parts en 2010 pour le projet des matrices graphiques ne doivent pas être incluses au résultat du service de l'évaluation mais doivent être réservées spécifiquement pour le remboursement de la dette du projet des matrices graphiques, comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Numérisation des matrices graphiques

Répartition de la Quote-part

Règlement d'emprunt 235-2009 (4 ans à 3.15%)

	Année 1		Années 2-3-4
	Coût financement total	Réserve 2009	Solde 1/3
MRC de Matane			
Les Méchins	16 084,07	4 318	3 922
St-Jean de Cherbourg	7 437,20	1 727	1 903
Grosses-Roches	7 249,37	2 266	1 661
Sainte-Félicité	14 241,06	3 775	3 489
Saint-Adelme	9 294,91	2 279	2 339
Saint-René de Matane	13 233,24	3 407	3 275
Sainte-Paule	8 629,35	2 121	2 169
Matane	-	-	-
Saint-Léandre	8 698,91	2 125	2 191
Saint-Ulric	15 934,70	4 273	3 887
Baie-des-Sables	10 888,18	2 737	2 717
TNO	8 424,34	1 988	2 145
Sous-total	120 115,33	31 016	29 700

MRC de La Haute-Gaspésie

Ste-Madeleine	9 783,59	2 441	2 448
Mont-Louis	13 644,39	3 579	3 355
Mont St-Pierre	7 885,40	1 881	2 001
Rivière à Claude	7 603,45	1 763	1 947
Marsoui	8 010,59	1 887	2 041
La Martre	9 047,30	2 203	2 281
TNO Haute-Gaspésie	12 625,67	3 240	3 129
Cap-Chat	22 033,28	6 107	5 309
Ste-Anne-des-Monts	37 673,90	10 778	8 965

Sous-total 128 307,57 33 879 31 476

Grand-total 248 422,90 64 895 61 176

Réserve 2010 61 176

Facturation 2011 61 176

Facturation 2012 61 176

248 423

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

DE procéder à la création d'une réserve spécifiquement pour la deuxième tranche du remboursement de la dette relié au règlement numéro 235-2009, pour la MRC de Matane au montant de 29 700 \$ et pour la MRC de La Haute-Gaspésie au montant de 31 476 \$, à partir de la quote-part 2010 pour le projet de numérisation des matrices graphiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 44-01-11

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO VM-88-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR PLAN D'URBANISME
NUMÉRO VM-88 AFIN DE MODIFIER L'AIRE DE CERTAINES
AFFECTATIONS DU SOL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane possède un schéma d'aménagement et de développement en vigueur et que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – la Loi – oblige la ville de Matane à s'y conformer lors de la modification de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro VM-88-14 modifiant le règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro VM-88 afin de modifier l'aire de certaines affectations du sol* a été dument adopté, le 6 décembre 2010, par le conseil de la ville de Matane ;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la Loi ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane est conforme aux objectifs de son schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité pour le règlement numéro VM-88-14 de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Re : Entrée en vigueur en date du 16 décembre 2010 du règlement numéro 198-8-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane

RÉSOLUTION 45-01-11

**APPUI AU PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC –
« PROTECTION DE L'EAU DE SURFACE DU BASSIN VERSANT DE LA
RIVIÈRE BLANCHE »**

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de Saint-Ulric en collaboration avec Agro Futur Matane pour l'amélioration de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière Blanche et la demande d'appui pour l'obtention d'aide financière au MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

QUE la MRC de Matane appuie la démarche de la municipalité de Saint-Ulric en collaboration avec Agro Futur Matane pour l'amélioration de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière Blanche et pour l'obtention d'aide financière au MAPAQ dans le cadre du programme Prime-Vert volet 10.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement.

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement de contrôle intérimaire numéro XXX-2011 relatif à la construction résidentielle en milieu agricole déstructuré afin de permettre au volet I de la décision numéro 363649 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de prendre effet.

RÉSOLUTION 46-01-11

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 668-11-10 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de Matane pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes figurants sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :

Monsieur Rossy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant monsieur Rosaire Gauthier	Les Méchins
Monsieur Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant monsieur Michel Tremblay	Grosses-Roches
Monsieur Steeve Richard, employé municipal ou son remplaçant, monsieur Jocelyn Bergeron	Saint-Jean-de-Cherbourg
Monsieur Léon-Guy Bouchard, employé municipal ou son remplaçant monsieur Jocelyn Ouellet	Saint-Adelme
Monsieur, Ange-Émile Desjardins, employé municipal ou son remplaçant monsieur Guy Gauthier	Sainte-Félicité
Monsieur Réginald Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur David Harrison Dugas	Saint-René-de-Matane
Monsieur Antoine Ouellet, employé municipal	Saint-Léandre



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

Monsieur Gilles Desjardins, employé municipal ou son remplaçant monsieur Réjean Landry	Sainte-Paule
Monsieur Paul-André Lajoie, employé municipal	Saint-Ulric
Monsieur André Bernier, employé municipal ou son remplaçant monsieur Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
Monsieur Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques ou son remplaçant monsieur Steven Grant	Ville de Matane

QU'à l'exception de la conseillère en environnement et cours d'eau, madame Manon Perreault, et du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, de la directrice générale, madame Line Ross, et des personnes figurants sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC de Matane;

QUE le Conseil de la MRC de Matane confirme que les désignations prévues à la présente sont temporaires, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 47-01-11

GÉNIE FORESTIER – ENTÉRINER PAIEMENT – TRANSPORT DES BOIS SUR TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 435-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI (2010-2011);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 21 décembre 2010, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant : Transport Jean-Claude Charette inc.			
Mandat : Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011			
MCA	Description	Prix unitaire	Total
564,0	De Ste-Paule vers Amqui	5,00 \$	2 820,00 \$
362,0	De Ste-Paule vers Smurfit Stone Matane	4,40 \$	1 592,80 \$
-5,80	De Ste-Paule vers Smurfit Stone Matane	4,50 \$	26,10 \$
3,10	De St-Léandre vers Amqui	6,00 \$	18,60 \$
Montant à facturer :			4 405,30 \$
5,0 % :			220,27 \$
Sous-total :			4 625,57 \$
7,50 % :			346,92 \$
Total de la facture :			4 972,48 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de facture de Transport Jean-Claude Charette inc. en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane au montant de 4 972,48 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 48-01-11

**AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS
BRUNO CHABOT, INGÉNIEUR FORESTIER CONSEIL – RENCONTRE
ET SUIVIS DES ACTIVITÉS (DU 26 OCTOBRE AU 24 DÉCEMBRE 2010)**

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires de monsieur Bruno Chabot relative aux suivis de dossier et une rencontre avec l'ingénieur forestier, monsieur David Soucy pour la période du 26 octobre au 24 décembre 2010 au montant de 691,04 \$ avant les taxes incluant déplacement et frais pour un repas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à monsieur Bruno Chabot, ingénieur forestier consultant, pour suivis de dossier avec l'ingénieur forestier, monsieur David Soucy, pour la période du 26 octobre au 24 décembre 2010 au montant de 780,01 \$ taxes et frais inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 49-01-11

AUTORISATION PAIEMENT FACTURES – ACHAT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 675-11-10 autorisant l'achat de ponceaux devant être installés durant l'été 2011 et retenant les services de la firme Soleno inc.;

CONSIDÉRANT les factures de Soleno inc. pour un montant total de 13 995,28 \$ incluant les frais de transport, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la firme Soleno inc. des factures relatives à l'achat des ponceaux (A12933 au montant de 4 753,99 \$ et A12934 au montant de 11 043,18 \$) pour un total de 15 797,17 \$ incluant les frais de transport et les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 50-01-11

**ENTÉRINER DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES
FORESTIÈRES VOLET II**

CONSIDÉRANT le projet « Potentiel de mise en valeur forestière des terres en friches en milieu agroforestier et forestier » dont l'*Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de Matapédia* est promoteur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit s'engager à réaliser les projets advenant leur acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane entérine le dépôt du projet « Potentiel de mise en valeur forestière des terres en friches en milieu agroforestier et forestier »

38



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources naturelles du milieu forestier (PMVRMF) volet II, par messieurs Olivier Banville, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, et David Soucy, ingénieur forestier;

QUE le Conseil de la MRC de Matane s'engage à réaliser le projet advenant son acceptation et autorise monsieur Yvan Imbeault, à titre de président de l'*Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de Matapédia* à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 51-01-11

PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES VOLET II – CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE PROJET DE CARACTÉRISATION DES TERRES EN FRICHES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 50-01-11 entérinant le dépôt du projet « Potentiel de mise en valeur forestière des terres en friches en milieu agroforestier et forestier » dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources naturelles du milieu forestier (PMVRMF) volet II;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'attribution du contrat de caractérisation des terres en friches de la MRC de Matane à Activa Environnement, au montant maximum 15 000 \$, pour le projet « Potentiel de mise en valeur forestière des terres en friches en milieu agroforestier et forestier » déposé dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources naturelles du milieu forestier (PMVRMF) volet II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 52-01-11

TPI – VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES – RÉSULTATS SAISON 2009

CONSIDÉRANT le projet pilote en cours sur la gestion des TPI et la redistribution des profits engendrés par les activités sur les TPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement aux municipalités des sommes reliées aux résultats de l'année 2009-2010 aux municipalités participantes au projet comme suit :

Municipalités	Montants
Grosses-Roches	1 313 \$
Les Méchins	3 451 \$
Sainte-Paule	9 590 \$
Saint-Léandre	13 177 \$
Saint-René	3 000 \$
Saint-Jean-de-Cherbourg	1 988 \$
Sainte-Félicité	238 \$
Total	32 757 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 53-01-11

**GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SER DES
MONTS – RÉCOLTE MANUELLE ET DÉBARDAGE DES BOIS SUR TPI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 375-06-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de confier à la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER des Monts) le mandat d'exécution des travaux sylvicoles et de récolte sur les TPI pour la saison 2010-2011, devant être réalisés conformément à la planification forestière effectuée par le planificateur indépendant désigné et payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 18 janvier 2011, relativement au taux d'aide supplémentaire de l'exécutant à verser à la SER des Monts en lien avec les travaux :

Requérant :		SER des Monts	
Mandat :		- saison 2010-2011	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
90,3	CAEFI 31100010 Amélioration érablière forte intensité	16,84	1 520,65
2,8	ECCRPL 31090036 (A-B) et 41 Éclaircie commerciale plantation résineuse	14,53	40,68
57,0	ECCFT 31090018 Éclaircie commerciale feuillus tolérants	16,46	938,22
-2,6	CJ31090040 Coupe de jardinage	16,46	(42,80)
1,7	Compensation débardage (en hectare) prescription 900040	109,89	186,81
Montant:			2 643,57
5,0 % :			132,18
Sous-total :			2 775,75
7,50 % :			208,18
Total de la facture :			2 983,93

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la SER des Monts d'un montant de 2 983,93 \$ taxes incluses, en lien avec le mandat sur les TPI de la MRC de Matane, payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 54-01-11

**GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT –
MACHINERIE THÉBERGE – RÉCOLTE MÉCANISÉE SUR TPI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 434-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Machinerie Théberge & frères inc. pour les travaux de récolte mécanisée sur les TPI (2010-2011);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 18 janvier 2011, relativement aux travaux de récolte mécanisée sur TPI par Machinerie Théberge & frères inc. :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

Requérant : Machinerie Théberge & frères inc.			
Mandat : Récolte mécanisée sur TPI – saison 2010-2011			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
515,4	SEPM	15,80	8 143,32
1 495,1	Pet (feuillus mous)	12,65	18 913,02
386,6	BOP-ER (feuillus durs)	15,80	6 108,28
1,0	Frais de martelage du Groupe Nyctale pour prescription 310017, coupe avec réserve de semenciers, selon le contrat	(395,04)	(395,04)
Montant:			32 769,58 \$
5,0 % :			1 638,48 \$
Sous-total :			34 408,05 \$
7,50 % :			2 580,60 \$
Total de la facture:			36 988,66 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de facture de Machinerie Théberge & frères inc. en lien avec le mandat de récolte mécanisée sur les TPI de la MRC de Matane au montant de 36 988,66 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 55-01-11

GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TRANSPORT JEAN-CLAUDE CHARETTE INC. – TRANSPORT DES BOIS SUR TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 435-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI (2010-2011);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 18 janvier 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant : Transport Jean-Claude Charette inc.			
Mandat : Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
100,4	De Ste-Paule vers Amqui	5,00	502,00
65,0	De Ste-Paule vers Smurfit Stone Matane	4,40	286,00
655,20	De Ste-Paule vers Groupe Lebel Price	5,75	3 767,40
1 092,50	De Ste-Paule vers Damaboies St-Damase	5,20	5 681,00
Montant à facturer :			10 236,40
5,0 % :			511,82
Sous-total :			10 748,22
7,50 % :			806,12
Total de la facture :			11 554,34

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de facture de Transport Jean-Claude Charette inc. en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane au montant de 11 554,34 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 56-01-11

DEMANDE AU FONDS ÉCOMUNICIPALITÉ IGA

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Écomunicipalité IGA finance des projets environnementaux à travers le Québec et s'adresse aux municipalités et aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE les projets « Clé en main » du Fonds Écomunicipalité IGA permettent d'acquérir des collecteurs de piles usagées, des composteurs domestiques et des barils récupérateurs d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de produits environnementaux octroyés est déterminée en fonction de la densité de la population de la municipalité ou de la MRC qui en fait la demande, la MRC aurait droit à :

- 10 collecteurs de piles usées (installés dans les municipalités);
- 150 composteurs domestiques;
- 125 barils récupérateurs d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière exigée après réception des produits, soit environ 4 220 \$, ainsi que les frais publicitaires associés seront couverts par la contribution monétaire demandée par produits aux citoyens participants;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une demande est le 22 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité, à prix modiques, aux composteurs domestiques et aux barils récupérateurs d'eau de pluie correspond aux objectifs de réduction, de réemploi, de réduction et de valorisation (3RV) mis de l'avant dans le PGMR et répond également à la demande de plusieurs citoyens de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC à déposer une demande aux projets « Clé en main » du Fonds Écomunicipalité IGA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 57-01-11

**AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE
MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVEMENT À LA
MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES
PRÉVUE À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la possibilité d'aide financière du ministère de la Sécurité publique pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, soit le remboursement de dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de protocole type transmis par le ministère, de même que des actions proposées pour le protocole d'entente avec la MRC de Matane, soit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- Action 3 : Maintenir en place le comité de sécurité incendie;
- Action 10 : Constituer un comité technique régional en sécurité incendie;
- Action 12 : Élaborer un programme d'évaluation et d'analyse des incidents, lequel inclura la recherche des causes et des circonstances des incendies;
- Action 13 : Concevoir une application informatique dans le but de compiler les statistiques recueillies à la suite des interventions;
- Action 14 : Produire et présenter annuellement au comité de sécurité incendie le rapport sur les données statistiques;
- Action 21 : Concevoir une application informatique visant à mettre à jour le classement des risques;
- Action 23 : Élaborer et présenter au comité de sécurité incendie un règlement général de prévention des incendies;
- Action 83 : Élaborer un modèle de programme d'entretien, d'évaluation, de vérification et de codification des réseaux d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la conclusion d'un protocole d'entente avec le Ministre de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* (l.r.q., c. s-3.4);

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente avec le Ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 58-01-11

OUVERTURE D'UN POSTE DE CHARGÉ DE PROJET – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la possibilité d'aide financière du ministère de la Sécurité publique pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, soit le remboursement de dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le salaire d'un chargé de projet responsable du suivi de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est une dépense admissible à l'aide financière accordée par le Ministre de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la création d'un poste de chargé de projet pour le suivi de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, poste contractuel d'une durée d'un an et selon les modalités de la convention collective en vigueur;

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'affichage du poste, une fois l'entente conclue avec le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Monsieur Yvan Côté quitte son siège à 22 h 12.

RÉSOLUTION 59-01-11

**SÉCURITE INCENDIE – TÉLÉCOMMUNICATIONS – MODIFICATION
PAR RÉSOLUTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 246-2010
POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT la demande de MAMROT de modifier l'article 2 du règlement d'emprunt pour augmenter au paragraphe 2.1 le montant de 5 377 \$ à 5 400 \$ concernant l'affectation de la TPS en réduction de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le paragraphe 2.1 de l'article 2 du règlement d'emprunt 242-2010 soit modifié pour se lire :

« ARTICLE 2 DÉPENSES ET EMPRUNT

2.1 Pour les fins du présent règlement, le Conseil est autorisé à dépenser 130 900 \$ et à approprier en réduction à cette dépense le remboursement de la TPS estimé à 5 400 \$ et à payer cette somme à même le surplus non affecté du Service de régional de sécurité incendie;»

QUE le reste du règlement demeure inchangé;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 60-01-11

**SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU
LEVASSEUR PARENT COMME POMPIER VOLONTAIRE À LA
CASERNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Mathieu Levasseur Parent de Saint-René-de-Matane à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Mathieu Levasseur Parent comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 20 janvier 2011, celui-ci sera assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Mathieu Levasseur Parent à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Mathieu Levasseur Parent soit rattaché à la caserne de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 61-01-11

SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE DE MONSIEUR DONALD PARENT COMME POMPIER VOLONTAIRE À LA CASERNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Donald Parent de Saint-René-de-Matane à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Donald Parent comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 20 janvier 2011, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Donald Parent à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Donald Parent soit rattaché à la caserne de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 62-01-11

SÉCURITÉ INCENDIE – FERMETURE DE DOSSIERS DE POMPIERS NE S'ÉTANT PAS QUALIFIÉS « POMPIER I » DANS LES DÉLAIS AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE les personnes devenues membres du Service régional de sécurité incendie le 1^{er} janvier 2006 devaient se qualifier comme Pompier I avant le 31 décembre 2010 selon les délais autorisés par le règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est le minimum requis selon le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qui ne se sont pas qualifiées « Pompier I » dans les délais accordés ne peuvent demeurer membre du service, que les dossiers doivent être fermés et le lien d'emploi terminé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE procéder à la fermeture en date du 1^{er} janvier 2011 des dossiers des pompiers ne s'étant pas qualifiés « Pompier I » dans les délais autorisés, soit messieurs Marc Bernier et Patrick Morin;

QUE le directeur du service, monsieur Jimmy Marceau, soit mandaté pour effectuer les démarches pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 63-01-11

SÉCURITÉ INCENDIE – DEMANDE DE FINANCEMENT À COURTS TERMES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 246-2010 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 125 500 \$ POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE COMMUNICATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé le règlement d'emprunt 246-2010 au montant de 125 500 \$ et qu'il y a lieu de prévoir un financement temporaire pour permettre la réalisation du projet d'amélioration du système de communication du Service régional de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser un financement à courts termes avec la Caisse populaire du Rivage et des Monts pour le règlement numéro 246-210 en lien avec le système de communication du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 64-01-11

AUTORISATION APPEL D'OFFRES – TRAVAUX LOYER DÉPUTÉ

CONSIDÉRANT QU'il y aura lieu de procéder aux soumissions requises pour la réalisation des travaux dès la disponibilité des plans et devis définitifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la procédure d'appel d'offres pour les travaux de réaménagement de locaux pour la location des bureaux du député de Matane dans l'Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 65-01-11

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet